NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5310072 - Ouessant-Molène

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 12
6. GESTION DU SITE 13

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR5310072

1.3 Appellation du site

Ouessant-Molène

1.4 Date de compilation

30/06/1988

1.5 Date d'actualisation

30/06/2008

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Bretagne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 10/12/2019

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/12/10/TREL1921653A/jo/texte

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -4,91194°

Latitude : 48,3725°

2.2 Superficie totale

77288 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

99%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
53	Bretagne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
29	Finistère	1 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
29017	BRELES
29040	CONQUET
29084	ILE-MOLENE
29098	LAMPAUL-PLOUARZEL
29112	LANILDUT
29155	OUESSANT
29177	PLOUARZEL
29190	PLOUGONVELIN
29201	PLOUMOGUER
29221	PORSPODER

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A001	*Gavia stellata*	w	0	0	i	P	P	C	B	C	B
B	A002	*Gavia arctica*	c	0	0	i	P	P	C	B	C	B
B	A003	*Gavia immer*	w	0	4	i	P	P	C	B	C	B
B	A009	*Fulmarus glacialis*	r	146	146	p	P	G	B	A	C	A
B	A009	*Fulmarus glacialis*	c			i	P	DD	B	B	C	B
B	A010	*Calonectris diomedea*	c			i	R	DD	C	B	C	B
B	A013	*Puffinus puffinus*	r	43	43	p	P	G	B	B	C	B
B	A013	*Puffinus puffinus*	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A014	*Hydrobates pelagicus*	r	795	855	p	P	G	A	B	C	B

B	A014	*Hydrobates pelagicus*	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A016	*Morus bassanus*	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A017	*Phalacrocorax carbo*	r	116	150	p	P	M	C	A	C	A
B	A017	*Phalacrocorax carbo*	c			i	C	DD	B	B	C	B
B	A018	*Phalacrocorax aristotelis*	r	760	850	p	P	M	C	A	C	A
B	A018	*Phalacrocorax aristotelis*	c			i	C	P	B	A	C	A
B	A026	*Egretta garzetta*	c	43	43	i	P	G	C	B	C	B
B	A048	*Tadorna tadorna*	w	111	111	i	P	G	C	B	C	B
B	A048	*Tadorna tadorna*	r	7	10	p	P	M	C	B	C	B
B	A081	*Circus aeruginosus*	r	7	8	p	P	G	C	A	C	A
B	A081	*Circus aeruginosus*	c	8	8	i	P	M	C	B	C	B
B	A103	*Falco peregrinus*	w	1	1	i	P	DD	C	B	C	B
B	A103	*Falco peregrinus*	r	1	1	i		G	C	A	C	A
B	A103	*Falco peregrinus*	c	3	3	i	P	G	C	A	C	A
B	A118	*Rallus aquaticus*	r	1	2	i		M	C	B	C	B
B	A130	*Haematopus ostralegus*	w	796	796	i	P	G	A	A	C	A
B	A130	*Haematopus ostralegus*	r	200	248	p	P	G	A	A	C	A
B	A130	*Haematopus ostralegus*	c			i	P	DD	A	B	C	B
B	A137	*Charadrius hiaticula*	w	625	625	i	P	G	A	A	C	A
B	A137	*Charadrius hiaticula*	r	65	65	p	P	G	A	A	C	A
B	A137	*Charadrius hiaticula*	c			i	P	DD	A	A	C	A
B	A141	*Pluvialis squatarola*	w	300	300	i	P	G	C	A	C	A
B	A141	*Pluvialis squatarola*	c			i	P	DD	C	B	C	B

B	A144	*Calidris alba*	w	264	264	i	P	G	C	B	C	B
B	A148	*Calidris maritima*	w	369	369	i	P	G	A	A	C	A
B	A148	*Calidris maritima*	c			i	C	P	A	B	C	B
B	A153	*Gallinago gallinago*	w	78	78	i	P	M	C	B	C	B
B	A157	*Limosa lapponica*	w	33	33	i	P	G	C	B	C	B
B	A158	*Numenius phaeopus*	w	11	11	i	P	G	C	B	C	B
B	A160	*Numenius arquata*	w	574	574	i	P	G	B	A	C	A
B	A162	*Tringa totanus*	w	96	96	i	P	G	C	B	C	B
B	A164	*Tringa nebularia*	w	2	2	i	P	G	C	B	C	B
B	A169	*Arenaria interpres*	w	826	826	i	P	G	B	A	C	A
B	A169	*Arenaria interpres*	c			i	C	DD	B	A	C	A
B	A172	*Stercorarius pomarinus*	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A173	*Stercorarius parasiticus*	c			i	R	DD	C	B	C	B
B	A175	*Catharacta skua*	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A183	*Larus fuscus*	w			i	C	DD	A	B	C	B
B	A183	*Larus fuscus*	r	6000	6400	p	P	M	A	A	C	A
B	A184	*Larus argentatus*	w			i	C	DD	C	B	C	B
B	A184	*Larus argentatus*	r	4000	5000	p	P	M	B	A	C	A
B	A187	*Larus marinus*	w			i	C	DD	C	B	C	B
B	A187	*Larus marinus*	r	300	414	p	P	M	B	A	C	A
B	A188	*Rissa tridactyla*	w			i	P	DD	C	B	C	B
B	A192	*Sterna dougallii*	r	1	3	i	P	G	C	B	C	B
B	A193	*Sterna hirundo*	r	126	132	p	P	G	C	A	C	A

B	A199	*Uria aalge*	w			i	P	DD	C	B	C	B
B	A199	*Uria aalge*	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A200	*Alca torda*	w			i	P	DD	C	B	C	B
B	A204	*Fratercula arctica*	r	0	2	p	P	M	C	B	C	B
B	A204	*Fratercula arctica*	c	0	0	i	P	DD	C	B	C	B
B	A302	*Sylvia undata*	r	19	19	p	C	M	C	B	C	B
B	A346	*Pyrrhocorax pyrrhocorax*	r	12	15	p	P	G	C	A	C	A
B	A693	*Puffinus mauretanicus*	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A853	*Ardenna grisea*	c			i	R	DD	D			
B	A854	*Hydrobates leucorhous*	c			i	R	DD	D			
B	A863	*Thalasseus sandvicensis*	r	108	108	i		G	B	A	C	A
B	A885	*Sternula albifrons*	r	63	69	p	P	G	C	A	C	A

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Oenanthe oenanthe oenanthe*	14	14	p	P					X	

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	80 %
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	1 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	1 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	1 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N24 : Habitats marins et côtiers (en général)	15 %

Autres caractéristiques du site

La ZPS englobe un chapelet d'îles et d'îlots qui s'étire du sud-est vers le nord-ouest sur une vingtaine de kilomètres, ainsi que toute la zone marine entre ces îles et la côte du Finistère. Ouessant est l'île la plus occidentale, éloignée d'une vingtaine de kilomètres des côtes léonardes, elle se situe dans le prolongement de l'archipel de Molène.

Vulnérabilité
: Les facteurs affectant les oiseaux peuvent être classés en plusieurs catégories.

Les changements climatiques observés à une large échelle pourraient avoir des répercussions sur les oiseaux marins de l'archipel de Molène. Un réchauffement des eaux marines peut ainsi avoir de rapides répercussions sur le plancton, dont se nourrissent les Pétrels tempêtes, et sur diverses espèces de poissons que consomment les autres oiseaux marins. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité d'évènements climatiques particuliers (tempêtes, précipitations, etc.) pourraient aussi avoir un impact direct sur la reproduction et la survie des oiseaux de mer.
Sur Ouessant :
· La dynamique de la végétation est un élément clé qui permet d'expliquer au moins partiellement les évolutions constatées chez plusieurs espèces. Sur l'îlot de Youc'h Korz, le développement important d'une végétation nitrophile, conséquence de la présence d'une colonie de goélands, serait ainsi un des facteurs expliquant la forte baisse des effectifs nicheurs de Pétrel tempête constatée sur ce site depuis les années 1970 (CADIOU 2002).
· La quasi-disparition de l'agriculture sur Ouessant a pour conséquence l'enfrichement progressif de l'île. Cette dynamique s'avère également être défavorable pour certaines espèces, et en particulier pour le Crave à bec rouge qui s'alimente dans des milieux très ouverts comme les pelouses écorchées, les pelouses aérohalines et les landes rases (KERBIRIOU comm. orale).
· Les problèmes de prédation exercent aussi une influence sur plusieurs oiseaux. La présence de rats sur les îlots et dans les falaises d'Ouessant pourrait bien avoir un impact sur les oiseaux marins nicheurs (KERBIRIOU comm. orale). Toutefois, l'impact réel d'une prédation par les rats n'est actuellement pas évalué. CADIOU (2002) estime cependant que la prédation par le rat serait en partie responsable de la chute du nombre de couples de Pétrel tempête se reproduisant sur Youc'h Korz. De la même manière, la prédation exercée par la Corneille noire et le goéland argenté est la raison avancée pour expliquer la disparition à la fin des années 1990 de la colonie de Mouette tridactyle, jusqu'alors installée dans les falaises du Stiff. Au début des années 1990, les effectifs de cette colonie atteignirent pourtant près de 200 couples, soit environ 5% de la population nicheuse française de l'époque. Depuis 1998, les falaises d'Ouessant sont désertées par l'espèce, une partie des reproducteurs ayant émigré vers les colonies de Camaret et du Cap Sizun.
· La compétition inter-spécifique pour les sites de nidification expliquerait la disparition d'un des derniers couples de Macareux moine nichant sur Ouessant. La croissance de la colonie de Cormoran huppé implantée sur l'île de Youc'h aurait en effet entraîné une érosion accrue du sol, rendant alors impossible la nidification hypogée du Macareux moine (CADIOU 2002), 2 couples sont toutefois toujours présents sur l'île Keller en 2008.
· Plusieurs facteurs pouvant agir sur l'avifaune trouvent leur origine dans des activités humaines. La pression touristique est importante sur la frange littorale de l'île, notamment pendant la saison estivale Sur les secteurs du Stiff et de Pen ar Lan, on dénombre ainsi près de 10 000 visiteurs par an, et 60 000 sur Porz Doun (KERBIRIOU comm. orale). La forte présence humaine en pleine période de nidification peut induire un fort dérangement sur l'avifaune, et notamment sur des espèces nicheuses fragiles comme le Grand gravelot ou le Crave à bec rouge. La forte fréquentation humaine se traduit également en certains endroits par une dégradation des pelouses aérohalines du fait du piétinement. Ce phénomène est particulièrement marqué sur le secteur de

Porz Doun, avec la multiplication des chemins et le développement de zones érodées. Ces pelouses aérohalines, qui sont des milieux d'alimentation majeurs pour le Crave à bec rouge, sont également fortement dégradées par endroits en raison de leur exploitation de plus en plus intensive et non contrôlée par étrépage.

Dans l'archipel de Molène :

· D'une manière générale, les prédateurs terrestres tels que les rats et les visons d'Amérique représentent une sérieuse menace pour les colonies d'oiseaux de mer et pour les limicoles nicheurs. Le vison d'Amérique est absent de l'archipel de Molène. Les rats ont quant à eux été éradiqués de l'île de Trielen (KERBIRIOU et al. 2004).
· Divers phénomènes de relations interspécifiques, notamment entre oiseaux de mer (prédation, compétition spatiale, dégradation des habitats), sont par contre susceptibles d'influer sur les évolutions démographiques (CADIOU 2002, CADIOU et al. 2004). Ainsi, la forte prédation exercée par les goélands marins sur les Pétrels tempêtes depuis le milieu des années 1990 pourrait avoir un rôle dans la récente stabilisation des effectifs.
· Un autre phénomène concerne aussi le Pétrel tempête : il s'agit du développement d'une végétation herbacée haute sur la principale colonie de l'île de Banneg, conséquence directe de la disparition des lapins dans les années 1990 et de l'absence d'abroutissement depuis lors. Cette fermeture du milieu entraîne l'obturation de l'entrée des sites occupés auparavant par les océanites. Les goélands peuvent aussi, dans certains cas, avoir un impact sur les colonies de sternes (LE NEVÉ 2004, YÉSOU et al. 2005).

· Parmi les facteurs anthropiques pouvant avoir un impact significatif sur les oiseaux, le dérangement humain occupe une place prépondérante. L'archipel de Molène, par sa qualité et sa diversité paysagère et par ses richesses naturelles, constitue un lieu particulièrement attractif pour les touristes et les plaisanciers (BRIGAND 2002). L'accroissement récent du nombre d'embarcations de type gonflables et semi-rigides s'accompagne d'une fréquentation accrue des îles de l'archipel car ce type d'embarcation permet un accès plus facile qu'avec des voiliers ou d'autres types de bateaux à moteur. La fréquentation de l'archipel de Molène par des kayakistes ou des jets-skieurs tend aussi à se développer. Hors période estivale (mai à août principalement), cette fréquentation des îles par les plaisanciers reste cependant très limitée. Une partie des îles et îlots bénéficie d'un statut de réserve (Réserve naturelle d'Iroise, Réserve de chasse et de faune sauvage de Béniguet, Réserve biologique), où l'accès à la partie terrestre est réglementé (MONNAT 1982, YÉSOU et al. 1993).
· La zone de l'estran est accessible à tous sur l'ensemble de l'archipel toute l'année. L'impact potentiel de l'activité de pêche à pied sur les oiseaux nicheurs apparaît a priori limité, même si il n'a jamais été évalué. L'impact potentiel du dérangement humain sur les oiseaux hivernants apparaît lui aussi a priori limité. Par contre, les activités de plage durant la période estivale et les accès aux îlots à cette période sont bien plus susceptibles d'avoir un impact négatif sur les oiseaux, notamment les Grands gravelots et les Huîtriers pies en période de reproduction ou encore les sternes (dérangement durant l'incubation ou durant l'élevage des jeunes). Le dérangement humain est également susceptible de favoriser la prédation par les goélands (YÉSOU et al. 2005).

Plus généralement

Si des captures accidentelles de grands cormorans ou de cormorans huppés dans des filets sont régulièrement signalées par les pêcheurs, le maintien de la croissance des effectifs pour ces deux espèces dans l'archipel de Molène et Ouessant tend à montrer que l'impact est négligeable.

La réduction des sources de nourriture d'origine anthropique (fermeture des décharges d'ordures ménagères, déchets issus des pêcheries) apparaît comme un des facteurs ayant joué un rôle dans la diminution des populations de goélands argentés, voire aussi de goélands bruns, durant les dernières décennies (CADIOU & YÉSOU en prép.).

Toute proche du rail d'Ouessant, zone d'un intense trafic maritime, la ZPS Ouessant Molène, est soumise au risque de pollution par les hydrocarbures (marée noire ou pollution chronique liée aux déballastages).

4.2 Qualité et importance

L'île d'Ouessant et l'archipel de Molène sont des sites majeurs pour la reproduction, le repos et l'hivernage de nombreux oiseaux de mer. Ces sites doivent leur richesse pour partie à celle de la mer d'Iroise, mais aussi au caractère exceptionnel des nombreux îlots marins qui constellent l'archipel de Molène et les abords d'Ouessant. Leur localisation, leur configuration et les importants efforts de gestion et de protection qui ont été mis en place en font des sites d'importance nationale et internationale pour la conservation des oiseaux de mer.

Treize de ces espèces se reproduisent tous les ans dans les falaises de l'île d'Ouessant ou sur les îlots du site. On y retrouve les trois espèces de goélands, la Mouette tridactyle, le Fulmar boreal (qui est ici en limite sud de reproduction régulière), le Pétrel tempête, le Puffin des anglais, le Grand cormoran, le Cormoran huppé, le Guillemot de Troïl, les Sternes pierregarin et naine et le Crave à bec rouge. Il convient aussi d'y ajouter des espèces qui se reproduisent, dans la zone, de façon plus irrégulière comme le Macareux moine et les Sternes caugek et arctique.

La fusion en 2008 des deux ZPS existantes et leur extension jusqu'au littoral a eu pour conséquence d'accroître considérablement l'intérêt de la ZPS et de tenir compte des conditions écologiques nécessaires à ces oiseaux marins.
Les îles de Keller et Keller Vihan constituent ainsi le secteur le plus intéressant d'Ouessant en matière d'oiseaux marins nicheurs. Ce site abrite en effet la plus grosse colonie française de goélands marins, l'essentiel des effectifs nicheurs de Cormoran huppé et de Fulmar boréal d'Ouessant, ainsi que les derniers couples de Macareux moine. Une ZPS étendue à tout le littoral d'Ouessant et englobant les îlots Keller et Keller Vihan accueillait en 2008 :

- 8 à 10% de la population française nicheuse de Fulmar boréal,
- 11 à 16% de la population de Cormoran huppé,
- 13% de la population de Goéland marin,

Par ailleurs, la plus grande colonie française de Goéland brun est celle de Béniguet. L'archipel de Molène est aussi très important pour les populations d'océanites tempêtes qui s'y reproduisent constituant la plupart des effectifs bretons qui ont augmenté de 19 % depuis 10 ans (rapport OROM 2017).

L'extension du périmètre sur les falaises d'Ouessant a permis d'englober également l'ensemble des couples de Crave à bec rouge se reproduisant sur l'île. La population de Crave à bec rouge revêt un intérêt bio-géographique tout particulier. Les quelques dizaines de couples représentent en effet une bonne part de la population côtière française. C'est aujourd'hui plus du tiers du noyau de la population bretonne, qui constitue le reliquat d'une population littorale qui occupait par le passé les falaises maritimes de Bretagne et de Normandie. L'intégration de la bande littorale correspondant à la partie terrestre du site classé a permis par ailleurs de tenir compte des exigences écologiques du Crave à bec rouge, pour lequel ces zones de landes rases, pelouses aérohalines et pelouses écorchées constituent les zones d'alimentation exclusives.
L'extension vers le large jusqu'au continent intègre les zones d'alimentation pour un grand nombre d'espèces marines nichant sur les îles (exemple : puffins, océanites, sternes, goélands, cormorans) ainsi que des espèces extérieures à la zones mais l'utilisant également comme zone d'alimentation (exemple : Fou de Bassan, Petit pingouin, Guillemot de Troïl) ou de transit telles que puffins, labbes, plongeons pour les plus communes.

Lorsqu'ils sont indiqués dans ce formulaire, les effectifs des oiseaux pélagiques de passage ou hivernant dans le périmètre de la ZPS " Ouessant Molène " sont donnés à titre indicatif, en référence à des données récentes obtenues à partir d'observations terrestres. Des dénombrements couvrant l'ensemble de la zone devront préciser ces chiffres, de même qu'ils apporteront des données sur les espèces dont la présence est avérée mais pour lesquelles les effectifs fréquentant la zone sont insuffisamment connus.
des inventaires seront à conduire pour connaître le réel statut de ces espèces dans la ZPS. Le programme PACOMM (et notamment son programme SAMM)dédié au suivi aérien des mammifères et oiseaux marins dans toute la ZEE française métropolitaine a montré que ces espèce fréquentaient la zone avec des effectifs parfois conséquents. En attendant d'éventuelles études spécifiques, le PDS de la DCSMM dédié aux oiseaux marins en mer devrait à terme venir compléter ces informations.

La gestion du site se fait dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de gestion du Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI) qui vaut DOCOB pour le site

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s’agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	D03.02	Voies de navigation		I
H	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
L	C01.01	Extraction de sable et graviers		I
L	F01	Aquaculture (eau douce et marine)		I
L	F03.01	Chasse		I

L	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
L	K03.04	Prédation		I
M	A11	Autres activités agricoles		I
M	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		I
M	F02.03	Pêche de loisirs		I
M	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		I
M	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
M	K03.01	Compétition (faune)		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
L	E01.03	Habitations dispersées		I
M	G03	Centres d'interprétation		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Collectivité territoriale	%
Domaine public de l'état	%
Domaine public maritime	%
Eaux territoriales	%

4.5 Documentation

Old site code 206300 Bird data relate to 1989

· ANNEZO J.P., 1990. Avifaune de la rivière et de la baie de Daoulas. Inédit.
· BARGAIN B., GELINAUD G., MAOUT J., 1999. Les limicoles nicheurs de Bretagne. Bretagne Vivante - SEPNB, 179 p.
· BARGAIN B., 2002. Conservation des zones de halte migratoire du phragmite aquatique en Bretagne. Bilan du programme de baguage standardisé en août et septembre 2002. Bretagne Vivante - SEPNB, 36p.
· BEAUFORT. LACAZE 1987. Le livre rouge des espèces menacées en France. Espèces marines et littorales. tome 2. MNHM, Paris, 358p
· Bretagne Vivante, 2005. Plan de gestion de la réserve naturelle d'Iroise
· Bretagne Vivante - SEPNB, 2001. Sternes de Bretagne - Observatoire 2000. Bretagne Vivante - SEPNB / Conseil régional de Bretagne / Conseil général des Côtes d'Armor / Conseil général du Finistère / DIREN Bretagne, 15 p.
· BirdLife International, 2004. Birds in Europe: population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Conservation Series No. 12. Cambridge, UK, 374 p.
· CADIOU B., 2002. Les oiseaux marins nicheurs de Bretagne. Editions Biotope, Mèze, 135 p.
· CADIOU B., PONS J.M. & YESOU P., 2004. Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (1960-2000). Editions Biotope, Mèze, 218 p.
· DECEUNINCK B., 2004. Anatidés et foulques hivernant en France : bilan de vingt années de dénombrement (1983-2002). Ornithos 11-1 : 2-13.
· DIREN Bretagne, 2007, Evaluation des Zones de Protections Spéciales (ZPS) de Bretagne.

· KERBIRIOU C. & LE VIOL I., 2002. Le crave à bec rouge (Pyrrhocorax pyrrhocorax) en Bretagne. 2ème partie°: localisation et évolution des populations. Ar Vran, vol. 13, N°2, 2002.
· LE DUFF M. et al. 1999. Environnement Naturel de l'Iroise. Bilan des Connaissances et Intérêt Patrimonial. Rapport d'étude DIREN Bretagne, UBO, 77p
· LE NEVE A. et al.. 2003. Sternes de Bretagne - Observatoire 2002. Contrat Nature "oiseaux marins" 2003-2006. Bretagne Vivante - SEPNB / Conseil régional de Bretagne / Conseil général des Côtes d'Armor / Conseil général du Finistère / DIREN Bretagne / Commission européenne, 66 p.
· LE NEVE A. et al.. 2004. Sternes de Bretagne - Observatoire 2003. Contrat Nature "oiseaux marins" 2003-2006. Bretagne Vivante - SEPNB / Conseil régional de Bretagne / Conseil général des Côtes d'Armor / Conseil général du Finistère, 69 p.
· LEON P., 1998. Contrat de baie de la rade de Brest. Suivi ornithologique de la rade de Brest (1997-2002). Première année : décembre 1996 - janvier 1998. GOB (Groupe Ornithologique Breton), 96 p.
· MNHN (Muséum national d'histoire naturelle), 2002. Natura 2000 / directive "oiseaux". Codification des données espèces dans les formulaires des zones de protection spéciale. Note de cadrage. Note explicitant la méthode d'évaluation mise en #uvre par le MNHN. Minsitère de l'écologie et du développement durable. 21 p.
· MOREL R., 2004. Schéma de développement éolien du pays de Brest. Etude sur l'avifaune du pays de Brest. Bretagne Vivante - SEPNB, 18 p.
· PONCET F., 1984. Les zones humides du littoral breton. Caractères et évolution. Université de Bretagne Occidentale, Brest, 349 p.
· ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D, 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et recherche de priorités. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'études ornithologiques de France / Ligue pour la protection des oiseaux. Paris. 560 p.
· TROADEC P., LE GOFF R. (coordonnateurs) et al., 1997. État des lieux et des milieux de la rade de Brest et de son bassin versant. Phase préliminaire du Contrat de Baie de la rade de Brest. Édition Communauté Urbaine de Brest, 335 pages, 88 cartes.
· YÉSOU P., ESCRIENNE L.G. (D').-La réserve de chasse et de faune sauvage de Béniguet.-Nantes : O.N.C.F.S., 2005, 15p

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	1 %
32	Site classé selon la loi de 1930	40 %
36	Réserve naturelle nationale	1 %
54	Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public maritime	25 %
80	Parc naturel régional	2 %
90	Autre protection	98 %

5.2 Relation du site considéré avec d’autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	Iroise	*	1%
32	Archipel Molène Ouessant	*	40%
36	Iroise	*	1%
54	Iroise	*	25%

80	Armorique	*	2%
90	Parc naturel marin d'iroise	*	98%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Parc naturel marin d'Iroise
Adresse : Pointe des Renards 29217 Le Conquet
Courriel : cecile.lefeuvre@afbiodiversite.fr
Organisation :
Adresse :
Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui
Nom : Plan de Gestion du PNMI
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1501_etat_initial.pdf
Nom : Plan de Gestion du PNMI
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1501_finalites_gestion.pdf
Nom : Plan de Gestion du PNMI
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1501_indicateurs.pdf
Nom : Plan de Gestion du PNMI
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1501_resume.pdf

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[] Non

6.3 Mesures de conservation

Orientations de gestion pour une conservation durable du site

Conformément à la loi du 14 avril 2006 relative au parc naturel marin, Lorsqu'un site Natura 2000 se superpose à un Parc Naturel Marin et que le site est majoritairement compris dans le périmètre classé comme c'est le cas, le plan de gestion du parc marin vaut Document d'Objectifs Natura 2000.

Cette perspective a l'avantage de reposer sur des moyens techniques, financiers et humains plus conséquents pour mettre en #uvre les orientations de gestion et les mesures opérationnelles définies dans le décret de création du Parc Naturel Marin d'Iroise telles que, par exemple, :
- Approfondissement et diffusion de la connaissance,
- Maintien en bon état de conservation des populations des espèces protégées, rares ou menacées et de leurs habitats,
- Réduction des pollutions d'origine terrestre ainsi que du risque de pollutions maritimes et portuaires diffuses ou accidentelles.

Ces orientations imposeront une surveillance accrue des effectifs d'oiseaux mais aussi de l'évolution de la fréquentation pour parer aux problèmes de dérangement et proposer au conseil de gestion des solutions d'aménagement adaptées et concertées. Les programmes de suivi seront dans ce cadre encouragés ou pérennisés. L'appui aux différents gestionnaires d'espaces protégés insulaires dont la réserve naturelle d'Iroise et la réserve ONCFS de Béniguet, sera aussi développé et la conservation des potentialités du site pour les espèces patrimoniales d'oiseaux fera l'objet d'un volet prioritaire du plan de gestion.

La sensibilisation du public par rapport à la conservation des oiseaux de mer fera aussi l'objet d'un volet spécifique de ce document. Le retour d'information et le porté à connaissance du public de l'évolution des populations d'oiseaux de mer seront encouragés dans les infrastructures insulaires (Centre d'étude du milieu ouessantin et maison de l'environnement insulaire).

Un programme de connaissance des espèces de passage, des hivernants sera aussi élaboré.

Les activités de défense exercées sont en particulier :

Aérienne :

Patrouilles opérationnelles et de surveillance aérienne ;
Zones d'entraînement aérien très basse altitude ;
Point d'entrée et de sortie de la BAN Lanvéoc;
Zone de posés d'hélicoptères.

Surface :

Patrouilles opérationnelles et de surveillance nautique ;
Zones d'entraînement commandos marine et du centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes (CPEOM) de ROSCANVEL(29);
Zone de transit, activité et mouillage de bâtiments militaires, zones de tir (R154, R157);

Sous marine :

Zones d'entraînement commandos marine et du centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes (CPEOM) de Roscanvel(29).
Opérations de déminage d'accès au port de commerce et des chenaux d'accès vers le goulet ;
Emission sonar, mise à l'eau d'engins remorqués.

Action de l'état en mer :

Opérations de déminage sur l'estran et points de dépose et de destruction d'explosifs ;

Plus généralement les espaces marins inclus dans le périmètre du site sont mobilisés pour assurer îa protection du territoire national, y compris à un niveau stratégique. Les activités de défense, d'assistance et de sauvetage , de prévention et de lutte contre la pollution et de police en mer ne pourront pas être remises en cause par cette mesure de classement.

La pérennisation des missions précitées ne devra pas être remise en cause

Le classement concerne le Sémaphore de Saint Mathieu, le CROSS Corsen, la batterie d'Oussant Stiff, le sémaphore du Stiff le fort et réduit de la Croix Saint Michel. Il ne devra pas remettre en cause les fonctions de défense et d'action de l'Etat en mer concernées par ces espaces et équipements ainsi que leur entretien et leur capacité d'évolution.